

DELEGATION de Monsieur Olivier ESCOTS

D-2020/297

**Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté 2020.
Appel à projet métropolitain. Acceptation subvention en
faveur de la lutte contre les discriminations et promotion de
l'égalité. Adoption. Autorisation**

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux soutient les associations qui engagent des initiatives en faveur de la laïcité, de l'égalité, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de la diversité culturelle.

Cette volonté se traduit notamment, par un appel à projets sur ces thèmes, afin de valoriser les acteurs domiciliés ou pratiquant leurs activités sur le territoire bordelais dans le cadre d'une action collective intitulée la « Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté ». Cette quinzaine se déroulera cette année du 19 novembre au 4 décembre.

Depuis 2016, cet évènementiel est devenu intercommunal. Il rassemblera cette année 14 communes de la métropole bordelaise. En conséquence, depuis 2017, Bordeaux Métropole soutient également les villes participant à la Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté au moyen d'un appel à projets doté de 40 000 €.

A ce titre, Bordeaux Métropole a alloué une subvention de 7 650 € à la Ville de Bordeaux par délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020, afin de permettre le financement de plusieurs actions complémentaires à la programmation bordelaise de la Quinzaine de l'égalité, la diversité et la citoyenneté.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter cette participation de Bordeaux Métropole en recette sur le budget Egalité Diversité de l'année 2020 / Opération Egalité Diversité P0740002 - COMPTE 74751 - Fonction 524

ADOpte A L'UNANIMITE

M. ESCOTS

Monsieur le Maire, mes Cher.ère.s collègues, avec cette délibération, nous sommes dans la continuité d'un dossier qui a été présenté le mois dernier. Le 29 septembre, notre instance a validé à l'unanimité l'attribution d'une subvention municipale pour la 7^e édition de la Quinzaine de l'égalité, la diversité et de la citoyenneté qui se tiendra du 19 novembre au 4 décembre si la situation sanitaire le permet.

Dans le dossier qui vous est présenté cette fois-ci, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à accepter une subvention de 7 650 euros de Bordeaux Métropole. Au fil des années, la Quinzaine de l'égalité est devenue un événement intercommunal. 14 communes y participent cette année, et Bordeaux Métropole intervient avec un financement des projets à hauteur de 40 000 euros.

Comme tout événement, la Quinzaine de l'égalité est soumise pour sa bonne tenue à l'évolution de la situation sanitaire et des restrictions qui pourront être annoncées. L'objectif, selon les restrictions, sera d'adapter les événements si nous pouvons les adapter, et si nous sommes contraints de les annuler, bien sûr, ils seront annulés. Si la Quinzaine se tient comme prévu, le programme sera envoyé à l'ensemble des élu.e.s. Tout à l'heure, il y avait un débat sur les invitations à certains événements, nous aurons la contrainte de la jauge, mais l'ensemble de cette instance est bien évidemment invité à l'inauguration qui se tiendra le 19 septembre à 19 heures à l'Athénée.

D'une manière générale, je vais profiter de cette délibération pour indiquer les grandes lignes de ma feuille de route tant sur le champ de la lutte contre les discriminations que sur le champ du handicap. Ces éléments ont pu être présentés à l'occasion d'échanges lors de commissions avec les différent.e.s acteur.rice.s associatif.ve.s de la ville. Donc, il me paraissait naturel que les élu.e.s de cette assemblée disposent du même niveau d'information.

Je vais essayer d'être synthétique même s'il s'agit de donner la vision sur l'ensemble du mandat.

Tout d'abord, je le dis, et je le répète régulièrement, le succès de ma délégation passera par un travail en transversalité avec l'ensemble des élu.e.s puisque ce sont des sujets qui doivent être portés collectivement. C'est peut-être le principal reproche que l'on pouvait faire à l'ancienne majorité sur ce sujet.

Concernant la partie sur la lutte contre toutes les discriminations tout d'abord, sujet sur lequel je travaille étroitement avec mon binôme Paul-Bernard DELAROCHE, Conseiller municipal délégué en charge de la lutte contre les discriminations, une action qui s'articule aussi plus spécifiquement comme vous avez pu le remarquer, parce que dans notre organigramme il y a une délégation à l'égalité femmes/hommes qui est portée par Claudine BICHET et Pascale BOUSQUET-PITT.

Nous ne partons pas de rien sur ce sujet, et je souligne d'ailleurs l'engagement personnel de mon prédécesseur sur ces dossiers avec un premier plan de lutte contre les discriminations qui avait été voté en juin 2007 et qui est le socle de l'engagement municipal dans ce domaine. Notre vision pour les 6 ans est de pérenniser les actions qui ont été engagées dans la précédente mandature, mais également d'initier d'autres actions sur les critères de discrimination peu ou moins pris en compte dans les actions municipales jusqu'ici. Les actions municipales ont notamment porté jusqu'ici sur les discriminations liées aux critères liés à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, et nous souhaitons ajouter d'autres critères que nous allons croiser qui porteront sur la situation de famille, le lieu de résidence, la situation sociale ou l'état de santé en privilégiant le plus souvent des actions traitant de discrimination plurifactorielle.

Je vais vous présenter les grandes lignes, j'insisterai notamment sur un axe qui sera le socle du mandat, c'est la mise en œuvre d'un nouveau plan de lutte contre les discriminations. Nous travaillons avec Paul-Bernard sur la mise en œuvre d'un plan quinquennal de lutte contre les discriminations. Bien sûr, la mise en œuvre de ce plan se fera sur la base du diagnostic du plan actuel qui a été réalisé à plus de 80 %.

Sur la méthode que nous avons initiée depuis le début du mandat, nous avons réuni, tel que l'ancienne majorité les avait créées, les commissions extra-municipales, le Droit des femmes, LGBT, et Mémoire et lutte contre le racisme, et l'antisémitisme. Nous travaillons désormais à élargir la participation au sein de ces différentes commissions afin d'aller chercher d'autres acteur.rice.s associatif.ve.s qui ne travaillaient pas auparavant avec la ville, et ce sont ces commissions qui travailleront sur le bilan et la mise en œuvre d'un nouveau plan.

Nous avons imaginé aussi la création d'une quatrième commission pour aller chercher les critères que j'ai évoqués tout à l'heure. Il nous paraît finalement plus opportun de croiser le travail sur ces différents critères de discrimination avec les commissions existantes qui vont nourrir le plan quinquennal.

Sur les autres axes que je n'ai pas développés, il s'agira de travailler à une administration non discriminante, sujet bien entendu développé avec Delphine JAMET et Véronique GARCIA au vu de leur délégation. Cela visera à soutenir les personnes victimes de discriminations ou de violences discriminatoires. Nous avons eu l'occasion, au mois de septembre, de montrer l'engagement de la ville auprès des victimes après une agression homophobe qui s'est tenue dans le quartier Saint-Michel.

Autre axe, c'est l'accès aux biens et aux services qu'ils soient privés ou publics avec une attention toute particulière qui sera portée sur l'accès au logement en lien avec un travail mené avec les bailleurs sociaux. Ce point-là du logement, de l'accès au logement et des discriminations, est peut-être le principal point faible du plan qui a été mené jusqu'ici par nos prédécesseurs.

Il s'agira aussi de soutenir les initiatives visant à promouvoir la diversité et un axe majeur dans notre plan touchera au passé et au socle historiques multiculturels de la ville, sujet sur lequel nous travaillons en transversalité également avec Stéphane GOMOT, Conseiller municipal délégué en charge notamment du sujet mémoriel.

Je vais quand même faire trois focales sans détailler les différents axes sur trois dispositifs. D'abord, le dispositif ELUCID qui a été mis en place il y a un an. ELUCID, c'est pour Ensemble luttons contre les inégalités et les discriminations. Une charte d'engagement a été signée, il y a un an, par plusieurs acteur.ice.s dont le Barreau de Bordeaux, le Conseil départemental de l'accès aux droits ou la Direction départementale de la sécurité publique et, bien entendu, la Ville de Bordeaux avec l'objectif d'apporter un soutien notamment juridique aux victimes de violences discriminatoires. Sans doute que ce dispositif a dû souffrir aussi du confinement, en tout cas il ne donne pas aujourd'hui la pleine mesure de ce qu'il pourrait donner. Nous travaillons, conformément à nos engagements de campagne, et c'est plus particulièrement Paul-Bernard qui travaille sur ce sujet, nous travaillons à renforcer le dispositif ELUCID et nous reviendrons très prochainement devant cette assemblée pour vous présenter des éléments.

Deuxième focale sur le sujet de lutte contre les discriminations, dès l'édition 2021, nous allons travailler à la montée en puissance de la Marche des fiertés pour en faire à terme un Mois des fiertés. Dès ce dernier trimestre, nous allons travailler avec des associations qui organisent la Marche des fiertés pour lui donner toute sa place. Il s'agit de la faire évoluer et la faire grandir ensemble sans brûler les étapes en embarquant avec nous des acteur.ice.s qui sont au-delà du cercle habituel des militant.e.s.

Troisième focale, nous allons généraliser la mise en place de plaques explicatives dans les rues de Bordeaux concernées par la traite négrière. Cinq plaques ont été déposées au mois de juin dernier, 15 autres rues peuvent être concernées. Nous souhaitons donner toute la visibilité nécessaire à ce travail en associant le secteur associatif et en menant aussi un travail avec, par exemple, les associations des quartiers concernés.

Ce travail sera étendu par la pose de panneaux dans les rues qui permettent d'expliquer et contextualiser l'ensemble des actions, des personnalités en lien avec l'histoire du colonialisme. La traite, l'esclavage, mais aussi le commerce en droiture, les carnages militaires, tout comme la mise en valeur des luttes anticolonialistes. C'est dans ce cadre que se posera la question de débaptiser certains édifices publics, là aussi en lien avec l'ensemble des acteur.ice.s pour établir un véritable travail de fond, de réflexion et de pédagogie avec l'ensemble de ces acteur.ice.s.

Deuxième volet, le handicap. Pour nous, cette politique municipale du handicap doit être aussi le support de créer et de mettre en œuvre un Bordeaux pour toutes et pour tous. Au-delà d'une ville accessible, terme qui renvoie souvent à une obligation vécue comme une contrainte, il s'agit de dépasser l'approche strictement réglementaire pour porter une approche réellement universelle. Il s'agit de faire de Bordeaux une ville véritablement inclusive, et comme je l'évoquais tout à l'heure, la mission handicap devra d'ailleurs avoir les moyens nécessaires pour mener cette politique ambitieuse.

Cinq axes de travail là-dessus. D'abord, l'ADAP. L'ADAP, c'est l'Agenda De l'Accessibilité Programmé qu'a contractualisé la Ville de Bordeaux en 2017 qui vise à la mise en accessibilité des différents établissements recevant du public, et installations ouvertes au public de la ville. C'est l'héritage que je prends. C'est un dossier très en retard parce qu'à ce jour, après trois ans de mise en œuvre, nous sommes à moins de 5 % de mobilisation des crédits, et moins de 30 sites sur les 362 sites concernés ont fait l'objet de travaux d'accessibilité. Donc, nous sommes en retard et même très en

retard. Il s'agit aujourd'hui de mener une politique volontariste pour amener avec nous les services. Et je tiens à saluer ici la Direction des espaces verts qui, en ce moment, est dans une phase très active de la mise en œuvre de l'ADAP.

Deuxième enjeu, celui de l'espace public. Comme je le disais tout à l'heure, on a aujourd'hui une approche qui est rarement celle de l'accessibilité et quand c'est celle de l'accessibilité, elle est souvent vécue comme une approche sous le régime de la contrainte. Or, pour nous, il s'agit de rendre l'espace public accessible à toutes et à tous, donc aux personnes handicapées, mais aussi à l'ensemble de la population. C'est ce changement de paradigme qu'il faut porter, en accompagnant et en faisant monter en compétence nos services comme les élu.e.s en s'appuyant aussi sur les expertises externes. Là, nous avons l'idée de développer un périmètre-témoin, dans lequel notamment le Pôle territorial pourra intervenir uniquement sous l'approche accessibilité. Ce périmètre-témoin doit nous permettre surtout de faire monter en compétence les services et leur servir ensuite de projet référent. Ce dossier de l'espace public sera lié avec d'autres approches comme celle, par exemple, liée à l'égalité femme/homme.

Troisième axe sur le volet handicap, le schéma de développement en faveur des personnes handicapées qui a été voté par la précédente équipe, et je crois même à l'unanimité, le 3 juin 2019 avec 2 axes, 7 enjeux et 34 actions. Il ressort du diagnostic de ce schéma que l'on a quand même des actions très hétérogènes. Certaines sont mises en œuvre et méritent d'être poursuivies, mais d'autres ne sont pas lancées souvent par manque de portage ou de co-portage politique entre les élu.e.s. Il ressort aussi que certaines thématiques, comme par exemple la culture et le sport, n'étaient pas du tout ou peu abordées par le schéma de développement. D'une manière générale, il y a une difficulté de visibilité de la mise en œuvre des différentes actions avec l'absence d'échéancier et d'indicateur de suivi. Ce schéma mérite d'être revisité pour lui donner un caractère véritablement opérationnel. Nous avons commencé à travailler dessus au travers des ateliers Ville handicap dont le dernier s'est tenu la semaine dernière sur le sujet de la culture. Nous travaillerons aussi dans le cadre d'une concertation plus large que nous pourrions sans doute greffer aux Assises du pouvoir partagé. L'idée est de revenir vers vous lors du premier semestre 2021 pour vous présenter un nouveau schéma.

Avant-dernier axe sur le handicap, la communication adaptée. Des réalisations ont déjà été faites par la précédente municipalité. Je pense notamment au Guide handicap réalisé en collaboration avec le Conseil départemental, mais là, nous avons de grandes marges de manœuvre. Il s'agit, par exemple, de rendre la plupart des documents et des supports municipaux accessibles à toutes et à tous. Il y a un travail par exemple à faire sur nos sites internet et aussi sur nos documents administratifs, en développant le facile à lire et à comprendre notamment sur nos dossiers de demande de subventions.

Un gros travail va également être mené sur l'interprétariat en langue de signe lors des événements municipaux. C'est une pratique qui existe déjà, mais qui n'est pas encore assez partagée par nos services, et là nous travaillons notamment avec Stéphane PFEIFFER à la mise en place d'un marché. Bientôt - ce sera sans doute une de nos premières actions - nos débats, ici en Conseil municipal, seront traduits en langue des signes tandis que nos agents d'accueil seront davantage formé.e.s.

Dernier sujet, c'est celui que j'appelle « l'école inclusive » qui est co-porté avec ma collègue Sylvie SCHIMITT. Derrière « école inclusive », il faut entendre une vision qui englobe d'une manière générale tout ce qui est en rapport avec l'enfance et aussi la Petite enfance, et là, en lien avec Fannie LE BOULANGER.

Je citerai ici deux dossiers qui reviendront bientôt aussi dans cette instance, d'une part, la finalisation des travaux visant à faciliter l'accueil des enfants handicapé.e.s, de la Petite enfance à la jeunesse, dans tous les temps scolaires extra- et périscolaires sur les trois volets : accueil des enfants, formation des personnels et répit des familles. Il y a notamment un projet de solutions de répit pour les aidants familiaux d'enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme ou des déficiences intellectuelles, qui pourrait être mené très vite à l'exemple de ce qui a été réalisé déjà à Gradignan et à Léognan.

Deuxième action entrant dans ce que j'appelle « l'école inclusive », l'idée de mettre en œuvre des aires de jeux inclusives. Là aussi, c'est un sujet qui va être travaillé en transversalité puisque dans les cours d'école, notre majorité souhaite travailler à la végétalisation de ces cours et en faire aussi des espaces non genrés.

C'étaient les grandes lignes de ma feuille de route. J'aurais souhaité aussi profiter de ce Conseil municipal pour inviter l'ensemble des élu.e.s à participer au Duo Day le 19 novembre. En faisant écho au débat que nous avons eu en début de Conseil municipal, il faudra voir si cet événement pourra se tenir. S'il se tient, il s'agit pendant une journée de composer un duo entre une personne valide et une personne en situation de handicap. L'idée aussi est de faire tomber

les préjugés. Ce sera aussi dans notre politique volontariste d'inclusion des travailleur.se.s handicapé.e.s au sein de notre administration, peut-être la première étape pour les parcours d'insertion dans nos services.

Si vous souhaitez participer, si l'événement est maintenu selon l'évolution de la situation sanitaire, vous pouvez m'écrire et je ferai suivre aux services la participation des uns et des autres. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Olivier pour cette feuille de route extrêmement précise et complète. Et pour la proposition que tu fais, je vous invite aussi, à mon tour, à répondre favorablement à cette proposition que vient de faire Olivier ESCOTS.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur FETOUH.

M. FETOUH

Oui, Monsieur le Maire, Cher.ère.s collègues, effectivement cette feuille de route est assez dense. Je vous félicite du travail que vous effectuez, néanmoins il y a un problème de méthode. On n'a encore une fois aucun document écrit en amont du Conseil. Vous nous présentez une feuille de route, vous parlez très vite, on note des bribes au passage. J'ai entendu « points de faiblesse », je ne sais même pas à quel point de faiblesse vous faites référence, je ne peux même pas répondre. Donc, si vous voulez, il y a un problème de méthode. Si vous voulez un débat démocratique, républicain, serein, il faut présenter un document avec votre feuille de route que vous annexez au Conseil municipal, il faut l'inscrire à l'ordre du jour. Ce n'est pas possible de prendre la parole à l'occasion d'une délibération pour faire une tirade de 15 minutes sur votre projet municipal. On ne peut pas travailler comme cela. Cela ne nous laisse pas la possibilité de répondre. Si on n'a pas les éléments en amont, on ne peut pas travailler. On ne peut pas réfléchir. On ne peut pas faire de propositions. Respectez-nous. Faites-nous des propositions écrites en amont. C'est comme cela que fonctionne la démocratie. Toutes les collectivités locales font comme cela. Pourquoi la Ville de Bordeaux ferait différemment ? C'est quand même incroyable.

M. ESCOTS

Monsieur FETOUH, là-dessus, vous le savez, ces politiques, notamment le Plan de lutte contre les discriminations, vous avez vous-même élaboré le précédent, sont des sujets qui se travaillent sur le long terme. Donc, aujourd'hui l'idée était vous présenter la globalité de la feuille de route. Je vous la transmettrai, je la transmettrai à l'ensemble des élu.e.s. Nous aurons l'occasion de débattre sur certains des sujets qui reviendront assez rapidement. Par exemple, le sujet ELUCID reviendra dès le mois prochain au Conseil municipal, on pourra en parler. Il y aura du travail à faire aussi dans les commissions.

Et dans l'idée que j'avais, je disais tout à l'heure qu'il fallait élargir les commissions extra-municipales, l'idée n'est pas de faire un débat politique au sein de ces commissions, mais par contre, je crois que je l'ai évoqué avec un des membres de RENOUVEAU BORDEAUX en marge de la minute de silence pour Samuel PATY la semaine dernière, au premier trimestre 2021, quand nous serons aussi un petit peu mieux calés sur la mise en œuvre de cette feuille de route, je vous propose qu'il y ait un échange, une réunion de travail avec l'ensemble des groupes d'opposition qui seront représentés.

M. FETOUH

Cher Olivier, je ne vous parle pas des commissions, je ne vous parle pas des plans d'action, je vous parle de votre politique publique que vous nous présentez là, aujourd'hui en Conseil municipal, de manière très rapide, et sur laquelle nous ne pouvons pas réagir parce que nous ne l'avons pas eue au préalable. Nous avons compris qu'il y avait beaucoup de choses, mais c'est difficile à suivre, et je pense que le débat démocratique n'y gagne pas. Donc, je vais quand même vous répondre sur quelques éléments que j'ai compris, mais en l'occurrence ce n'est pas comme cela que l'on peut travailler de manière constructive. Respectez-nous. Faites-nous passer en amont des éléments écrits que nous puissions les lire, s'en imprégner et réagir de manière sereine. On ne peut pas comme cela sur 15 minutes de présentation en Conseil municipal qui vont à tout à l'heure pouvoir entendre des bribes et réagir. Cela n'est même pas inscrit à l'ordre

du jour. Comment on peut travailler dans ces conditions ? Ce n'est pas possible. Donc, de ce que j'ai compris, je vais vous faire une réponse.

M. ESCOTS

Juste un point que vous n'aviez visiblement pas entendu, le point de faiblesse que j'évoquais, c'était les actions en lien avec le secteur du logement et des bailleurs sociaux.

M. FETOUH

Je vais vous répondre par rapport à cela. Tout d'abord, cela va être un peu décousu forcément puisque j'ai pris des notes un peu dans tous les sens. En matière de logement, le Plan de lutte contre la discrimination de la Ville de Bordeaux qui a été adopté en 2017 comportait 69 actions. En matière de logement, cela dépendait beaucoup des bailleurs sociaux et les bailleurs sociaux n'ont pas forcément répondu à l'appel. Quand on travaille sur les discriminations, il faut aussi que les partenariats soient mis en place. On a quand même au global un Plan de lutte contre les discriminations qui a été évalué, et cela a été souligné par l'AFNOR parce que c'est rare que les plans de lutte soient évalués, et on a 80 % des actions qui étaient réalisées à la fin du mandat. C'est quand même extrêmement positif.

Le Mois des fiertés existait déjà en 2019, il y a eu une première édition. Je suis très heureux que vous l'enrichissiez pour aller plus loin.

Sur la traite négrière, il faut être très précis. À Bordeaux, il n'y a que 5 rues qui portent des noms de négrier.ère.s. Il ne faut pas confondre le commerce triangulaire, la traite humaine, la traite négrière et le commerce en droiture qui favorise l'esclavage. Donc, là, il faut être très précis sur les mots parce que l'on est sur des sujets qui sont extrêmement sensibles. Il ne faut pas traiter des gens qui ont fait du commerce en droiture de négrier.ère.s, ce n'est pas exactement la même chose. Je me félicite que vous poursuiviez ce travail, mais il faut être précis. Vous avez une association en particulier qui raconte qu'il y a 22 noms de rues de négrier.ère.s à Bordeaux, c'est totalement faux. On a fait des études avec des historien.ne.s, des choses très sérieuses. Vous avez tout cela dans des archives qui ont été laissées. Les chargé.e.s des missions ont ces éléments. Il faut être très précis parce que là, on est sur des choses qui sont extrêmement délicates.

Sur les bâtiments publics que vous souhaitez débaptiser, j'aimerais bien savoir quels sont ceux que vous envisagez de débaptiser.

Sur les commissions, vous souhaitez associer de nouvelles associations, c'est très bien. Les commissions ont été toujours ouvertes. Chaque association qui en a fait la demande a été intégrée aux commissions. Mise à part une qui a été exclue parce qu'elle était en conflit d'intérêts. Elle essayait au travers de la commission de faire passer son projet associatif et le défendre, ce qui créait un conflit d'intérêts. Mais mise à part une pour laquelle il y avait un problème juridique, toutes les associations qui ont fait la demande d'être intégrées aux commissions ont été invitées. Ce sont des espaces ouverts. Il y en aura encore plus, c'est très bien, mais en l'occurrence, cela n'a jamais été fermé.

Si j'avais votre feuille de route devant les yeux, je pourrais sûrement vous donner plus d'éléments et être plus constructif. Mais je voudrais conclure quand même pour vous dire que j'ai été un peu surpris par la couverture de Bordeaux Mag avec ce titre « *Vers une ville LGBT-friendly* ». Sous-entendant que la Ville de Bordeaux n'était pas une ville *LGBT-friendly* et que grâce à vous, tout d'un coup, d'un coup de baguette magique, elle allait le devenir. Or, nous avons mis en place :

- la Quinzaine de l'égalité comme vous le rappelez à l'intérieur de Bordeaux Mag,
- le dispositif ELUCID,
- la commission LGBT plus,
- deux plans de lutte contre la LGBT phobie, l'un avant le confinement, et l'autre pendant le confinement,
- et nous avons également signé la Charte de l'Autre cercle qui est l'association qui permet de lutter - on a signé avec Nicolas FLORIAN qui était Adjoint aux ressources humaines - contre l'homophobie et la transphobie dans le milieu du travail.

Je pense qu'avec ce type de titre, on induit les Bordelaises et les Bordelais en erreur. Bordeaux est une ville *LGBT-friendly*. Il y a des problèmes, on a passé 6 ans à s'y employer, et je me félicite que vous poursuiviez ce travail.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FETOUH. Olivier, tu réponds rapidement.

M. ESCOTS

Oui, quelques éléments de réponse. Le logement social, vous l'avez évoqué, est un des points à améliorer avec les bailleurs sociaux. 80 % de réalisation de votre plan, je l'ai souligné tout à l'heure. Le Mois des fiertés, évidemment, je ne vais pas redire ce que j'ai dit, on va y travailler, mais en embarquant aussi des associations et des acteur.rice.s qui ne sont pas que les acteur.rice.s militant.e.s, on veut vraiment que l'ensemble des acteur.rice.s de cette ville s'emparent de ce dossier.

Sur les plaques pédagogiques des rues portant des noms de négrier.ère.s, vous l'avez sans doute entendu, ce travail de pédagogie, on va l'ouvrir à l'ensemble du sujet de colonialisme. Il y aura des plaques pédagogiques aussi qui vont concerner des rues qui ne portent pas uniquement des rues de noms de négrier.ère.s. Il y a tout un travail qui va être réalisé là-dessus. Évidemment qu'entre 5 et 20, il y a des rues qui ne portent pas les noms de négrier.ère.s. Il y a des rues qui peuvent semer des doutes. Des fois, c'est juste un nom de famille qui est porté, il n'y a pas le prénom de la personne concernée.

M. FETOUH

On a fait du travail de recherche historique. Il n'y a pas de doute, il y a cinq rues de négrier.ère.s et on avait prévu d'élargir ce travail à la question coloniale et à l'esclavagisme, au commerce en droiture, mais il faut être très précis. Le travail a été fait par les scientifiques de renom.

M. ESCOTS

Je ne vous ai pas coupé pendant votre intervention, je vais terminer la réponse à vos questions. Donc, il y a un travail pédagogique qui est à mener parce que sur ces 15 rues-là, il y a quand même un travail à faire. Et je le dis, on va aussi travailler à élargir ce travail-là à tout ce qui va toucher au commerce en droiture. Il y aura des plaques pédagogiques au-delà de 5 et de 20 rues.

Sur la pose des plaques pédagogiques, il me semblait bien que vous en aviez identifié 6 et vous vous êtes arrêté à 5 sous quelques pressions. Nous ne souhaitons pas mettre en place ces plaques pédagogiques comme vous l'aviez fait au mois de juin dernier en toute discrétion. Nous, ce que nous souhaitons, et je l'ai déjà dit à certain.e.s acteur.rice.s associatif.ve.s, c'est prendre le temps. Monsieur le Maire, dans sa conférence de presse du mois de septembre, aurait pu annoncer qu'il allait faire cela. On aurait pu même mettre des plaques pédagogiques dès le mois d'octobre. Mais nous voulons vraiment travailler dans la profondeur, faire un travail de pédagogie avec l'ensemble des acteur.rice.s. Des travaux seront à mener et nous les élargirons sur le sujet du colonialisme au sens large.

Et d'ailleurs, quand on évoque l'ouverture des commissions, il y a évidemment une association avec laquelle nous souhaitons travailler, avec qui nous avons des échanges cet été, c'est l'association Mémoires et partages. Il y a aussi plus globalement toutes les associations et tous.tes les acteur.rice.s qui ont participé à la rédaction du Guide du Bordeaux colonial qui a été édité au mois de juin. Il y a cet enjeu d'ouvrir ces commissions à ces acteur.rice.s-là. En travaillant aussi, je ne l'ai pas détaillé tout à l'heure dans la feuille de route, sur les ordres du jour très thématiques qui porteront sur des sujets très précis. On ira chercher aussi les avis scientifiques sur ce sujet.

Sur la couverture de Bordeaux Mag, je ne vais pas polémiquer. Monsieur FETOUH, j'ai salué l'action que vous avez menée à titre personnel lors du précédent mandat. Vous l'avez bien noté, le plan d'action que nous souhaitons mettre en œuvre va se baser sur le bilan de votre plan qui a été atteint à 80 %. Mais sans vouloir polémiquer, je ne suis pas sûr que dans votre ancienne majorité, l'ensemble de ces sujets était porté par l'ensemble de vos collègues.

M. FETOUH

Je vais quand même prendre la parole pour répondre sur deux attaques, si vous me le permettez.

M. LE MAIRE

Oui...

M. FETOUH

Non, mais quand même, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Effectivement, il y avait six noms de plaque envisagés pour les négrier.ère.s et il se trouve que la famille BALGUERIE est venue nous voir et nous a dit « Vous vous trompez de BALGUERIE-STUTTENBERG. Vous vous trompez de personne. En l'occurrence, ce n'est pas le même membre de la famille ». Donc, on a fait des recherches historiques et, effectivement, après recherches historiques, avec les archives bordelaises, on s'est rendu compte que l'on se trompait de personne. Donc, on n'a fait que 5 plaques parce que la juste mémoire, c'est vraiment de ne pas se tromper. Quand on accuse des gens à tort d'un crime contre l'humanité, c'est quand même extrêmement grave. Je vous engage quand même à être très précautionneux dans les mots que vous allez employer et dans ce que vous allez faire dans ce domaine qui est source de fracture sociale.

Ensuite, la majorité de l'époque n'a strictement rien à voir. La majorité de l'époque m'a toujours soutenu. Elle a toujours voté à l'unanimité quasiment mes délibérations. Une personne était contre, mais en l'occurrence que ce soit Alain JUPPÉ ou Nicolas FLORIAN, ou mes collègues, ou mes collègues adjoints, il n'y a absolument eu aucun débat. Je ne vois pas de quoi vous parlez parce que l'on est reconnu comme la ville qui a fait le plus en matière de discrimination et vous me dites : « Oui, mais votre majorité, elle était conservatrice. » Ce n'est pas la question. La question, c'est « Qu'est-ce que l'on fait ? ». N'attaquez pas les personnes. Parlez de fond, parlez des actions. Cela ne sert à rien de renvoyer à la question de savoir s'il y avait un élu qui était contre la majorité. Vous-mêmes, vous n'êtes pas homogènes. Vous n'êtes pas toutes et tous d'accord sur les politiques à mener. Dans notre majorité aussi il y avait des débats et en l'occurrence, moi j'ai toujours gagné les arbitrages avec le soutien de Nicolas FLORIAN et d'Alain JUPPÉ.

M. LE MAIRE

Pour terminer ce débat, à propos des plaques des noms de rue, je trouve qu'il serait tout à fait normal aussi d'élargir les explications sur les noms de rue autour d'un certain nombre de personnes qui sont des bienfaiteurs.rices de la Ville de Bordeaux ou des héros.oïnes mal connu.e.s de la Ville de Bordeaux qui mériteraient également que l'on mette une plaque explicative pour indiquer tous les bienfaits qu'ils.elles ont apportés à la renommée de notre Ville de Bordeaux. Je pense que cela ne doit pas être uniquement une entreprise négative, je pense que nous pouvons profiter de cela pour élargir et pour « dé-polémiquer », si vous m'autorisez cette expression, ce sujet-là. En tout cas, je vais l'étudier très rapidement. C'est le débat que nous avons à l'heure actuelle qui me donne cette idée.

M. FETOUH

Vous avez raison, Monsieur le Maire, c'est important de positiver. Notamment, sur cette question, il y a eu aussi des abolitionnistes, il y a eu LAFFON DE LADEBAT, et ce serait peut-être bien que l'on ait une rue à Bordeaux LAFFON DE LADEBAT et de mettre en valeur aussi celles et ceux qui ont été porteur.euse.s d'égalité, d'émancipation et de liberté.

M. LE MAIRE

Très bien. Écoutez, je mets au vote.

MME SIARRI

Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE

Oui, Madame SIARRI.

MME SIARRI

Je souscris évidemment à ce qu'a dit Marik FETOUH sur le problème de méthode. Dans ce qu'a dit Olivier ESCOTS, je n'ai pas bien eu le temps de noter s'il y avait - je suppose que oui, mais je n'en sais rien - des choses sur le handicap mental. Je ne savais pas que l'on allait s'exprimer sur ce sujet, mais que ce soit dans des politiques structurelles au travers de votre plan de discrimination pour l'accompagnement des personnes souffrant de handicap mental ou pour des raisons conjoncturelles, c'est-à-dire à la prise en charge des ruptures de soins pour les handicapé.e.s mentaux.ale.s durant la crise COVID - et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de m'exprimer ici autour du Conseil local de santé mentale - ces publics-là sont particulièrement frappés dans cette crise sanitaire avec des conséquences, on le sait, qui sont extrêmement lourdes. Ce sont des sujets sur lesquels, si on savait un point en anticipation qu'il y a des points, on pourrait, Monsieur le Maire, aussi faire des contre-propositions constructives. Mais ne sachant pas à la fois que l'on va avoir une présentation de votre feuille de route, ni non plus totalement le calendrier et la composition du Conseil de résilience sanitaire, c'est quand même extrêmement complexe dans l'opposition de pouvoir apporter une contribution qui puisse être intéressante.

M. ESCOTS

Justement, là-dessus, pour illustrer la transversalité de notre action, c'est un sujet qui va être travaillé avec Sylvie JUSTOME de par ses délégations. Il y a des situations d'urgence, mais globalement sur l'ensemble de la feuille de route qui a été présentée aujourd'hui, et même si cela a pris un quart d'heure, je vais dire brièvement parce que j'aurais pu rentrer dans les détails et on aurait pu passer une bonne heure là-dessus, il y aura ce temps d'échange avec les différents groupes d'opposition autour d'une séance de travail au premier trimestre.

M. LE MAIRE

Voilà, vous avez une réponse. D'ici là, on est aussi ouvert à toute proposition que vous voudriez bien nous faire parvenir par voie de mail naturellement pour enrichir nos propositions et pour enrichir le débat en attendant la séance que l'on aura pour accueillir l'ensemble de vos propositions.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame LE BOULANGER, délibération 300 : « Versement des subventions aux associations en charge de structures d'accueil des jeunes enfants. »